

Formation : Rôle et missions de la commission « égalité professionnelle ».



■ LA FORMATION

Cette commission est chargée notamment de préparer les délibérations du CSE prévues dans le cadre des consultations récurrentes (la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, les orientations stratégiques de l'entreprise, la situation économique et financière de l'entreprise), dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Cette commission (pour les entreprises + de 300 salariés) analyse la politique égalité professionnelle conduite par l'employeur (parité homme-femme, égalité des rémunérations, égalité des chances, accès à la formation...). La commission met en place un suivi régulier et une évaluation des actions engagées pour permettre d'aborder la renégociation de l'accord dans de bonnes conditions, notamment pour proposer un projet d'avis motivé au CSE sur les aspects relatifs à l'égalité professionnelle lors de la consultation sur les politiques sociales.

Objectif de la formation

- > Intégrer le rôle de la commission égalité professionnelle dans le cadre du CSE et renforcer son rôle,
- > Maîtriser les aspects juridiques et pratiques de l'égalité professionnelle,
- > Etre force de proposition en matière d'égalité professionnelle en se positionnant en interlocuteur efficace auprès de la direction,
- > Se positionner en interlocuteur efficace auprès des salariés.

Méthodes pédagogiques

- > Cette formation alterne apports théoriques, cas concrets (cas pratiques),
- > Quiz,
- > Projection du cours au format PPT par le formateur,
- > Utilisation de vidéo pour animer le cours,
- > Remise du cours.

■ LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Le fonctionnement de la commission égalité professionnelle du CSE :

- > Composition et attributions de la commission égalité professionnelle du CSE,
- > Moyens de fonctionnement (heures de délégation, recours à un expert, ressources...),
- > Le rôle "particulier" du Président de la commission,
- > Quelle relation avec le service RH de l'entreprise ?

Les obligations légales du chef d'entreprise en matière d'égalité professionnelle :

- > Interdiction des discriminations en matière d'embauche, de rémunération ou encore, de déroulement de carrière,
- > Mise à disposition d'informations aux représentants du personnel et la négociation sur l'égalité professionnelle,
- > Information des salariés et la mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise.

Les droits de l'égalité professionnelle :

- > Lois sur l'égalité professionnelle,
- > Lois en matière de discrimination et de harcèlement sexuel,
- > L'index obligatoire égalité hommes/femmes,
- > La publication de l'index ?

Préparer la négociation obligatoire sur l'égalité professionnelle :

- > La négociation par les syndicats,
- > Les possibilités d'expertises,
- > Le contenu du plan d'action en absence d'accord,
- > Pénalité financière, à défaut d'accord ou de plan d'action,
- > La procédure de rescrit.

Les obligations d'information et de consultation du CSE :

- > Calendrier à respecter,
- > Informations obligatoires à fournir par l'employeur,
- > Le chef d'entreprise consulte le C.S.E.

Optimiser le rôle de la commission sur l'égalité professionnelle :

- > Quelles possibilités d'actions pour les représentants du personnel ?
- > Comment recueillir les attentes des salariés, comment les informer et les conseiller ?

1 JOUR

7 heures de formation

Prérequis

Aucun.

Public

Membres élus de la délégation du personnel du Comité Social Économique.

Membres de la commission formation du CSE

Durée

1 jour soit 7 heures en présentiel

Intervenant

Formateur spécialisé dans la formation des instances représentatives du personnel

Évaluation

Questionnaire individuel à remplir, QCM final, Remise de l'attestation de formation, Fiche d'évaluation stagiaires et formateur.